

Protégeons notre nature

UN SEUL MÉGOT SUFFIT À BRÛLER TOUTE UNE FORÊT



#STOPMÉGOTS

Une campagne réalisée avec le soutien de :



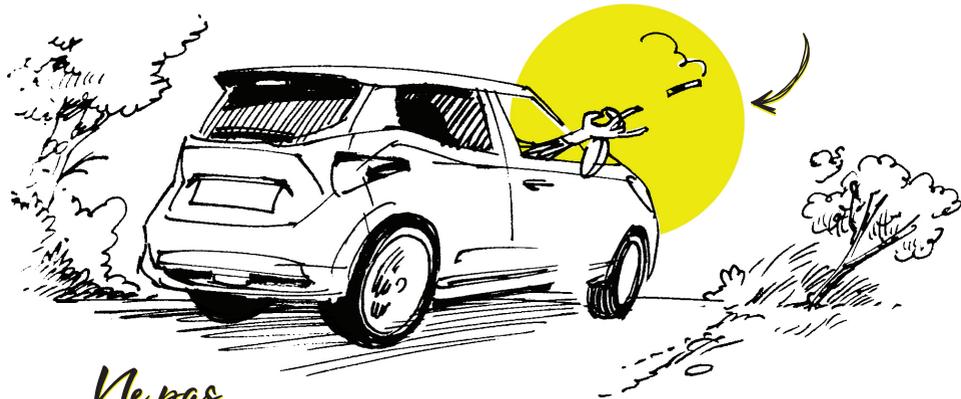
Sur la route, un seul mégot suffit À BRÛLER TOUTE UNE FORÊT.

Jeter son mégot
depuis un véhicule,
**C'EST METTRE
EN DANGER LA FORÊT.**

Poussé par le vent, le mégot **atteint très vite le bas-côté** et ses herbes sèches.

Dans ces conditions, **un départ de feu se développe très rapidement** pour atteindre la forêt toute proche.

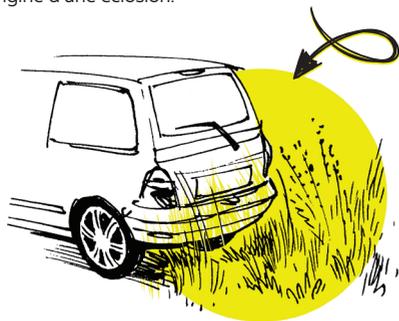
Le **risque est aggravé** lorsque les températures sont **supérieures à 30°**, le vent **à plus de 30km/h** et une hygrométrie très basse.



Ne pas

STATIONNER SUR LES ZONES HERBEUSES

Le pot d'échappement très chaud du véhicule en contact direct avec des herbes sèches peut être à l'origine d'une éclosion.



CE QUE DIT LE CODE :

Toute l'année, il est interdit de jeter sur la route des objets incandescents dans les forêts, maquis, garrigues et landes...

Les automobilistes surpris à jeter sur la route leur mégot, peuvent être verbalisés d'**une amende de 135 €** par les agents assermentés avec un simple relevé de numéro d'immatriculation.

**AYONS LES BONS
RÉFLEXES**
feux-foret.gouv.fr



Plus d'infos sur

WWW.HERAULT.FR

WWW.PREVENTION-INCENDIE-FORET.COM

